

Séance
solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage

15 mars 1996

DISCOURS

de M. le Bâtonnier Jean-Paul COTTIN

Alphonse Boudard

"De la rubrique des faits divers,
aux pages des belles lettres"

par Maître Pierre ALFORT

Françoise...

par Maître Nicolas LARRAT



FRANÇOISE...

par Maître Nicolas LARRAT

*"Il meurt jeune celui que les Dieux chérissent."
(vers de MENANDRE repris par PLAUTE, les Bacchides)*

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Un certain temps, je le reconnais, j'ai hésité.

Devais-je, en effet, le confesser, malgré la solennité de cette séance ?

Pouvais-je me permettre de le confier à votre noble auditoire ?

Car, je le conçois sans peine, que vous importe en vérité les états d'âme d'un modeste lauréat ?

Qu'auriez-vous à faire en cet instant de ses songes gardés ?

Il faut croire, cependant, que projeté bien malgré moi dans l'immense aventure du souvenir, les opiniâtres réminiscences d'une enfance passée à suivre la vie du Palais ont su avoir raison de certains de nos usages.

Je vous le livre donc, sans ambages.

Voyez-vous, depuis peu amené à fréquenter ces lieux de Justice, je me surprends parfois à essayer d'y rechercher les ombres de celles et ceux côtoyés au temps de l'âge tendre.

Et plus inquiétant, peut-être, découvrant à mon tour le monde judiciaire, je me surprends davantage à essayer d'y retrouver les vestiges de cette autre époque, celle de leur éternelle jeunesse.

Votre honorable assemblée me pardonnera l'impromptu de ce bref mais peu conventionnel retour sur moi-même.

Qu'elle n'y voit surtout pas le signe avant coureur d'une quelconque suffisance.

Car il ne procède, en réalité, que d'une saine intention.

Celle de mieux vous faire comprendre l'émoi qui me transperce tandis que discourant, je les aperçois, réunis en cette salle illustre, comme au temps d'avant.

Ils sont bien là, et je les discerne, les uns après les autres, attentifs, du moins je l'espère, à mes propos quelque peu familiers.

Et cet instant me semble enchanté.

"Charme profond, magique dont nous grise dans le présent le passé retrouvé".¹

Parce que tout renaît.

Avec ces mémoires qui s'activent.

Avec ces images qui affluent.

Mais...

Mais, cette magie ne m'illusionne à vrai dire qu'un court moment.

Car certains manquent à cet appel du souvenir.

Probablement les meilleurs d'entre eux.

Jean, l'ami de tous, s'est envolé comme il vivait la vie, par surprise, un froid mais beau jour de Février.

1. Baudelaire. les Fleurs du Mal ; "Un fantôme" : II Le Parfum.

Françoise, elle, est partie *“dans un souffle, sans une plainte”*, à l'aube de ses cinquante ans, un sombre jour de Janvier.

D'aucun me blâmeront, peut-être, de réveiller en eux des douleurs à peine assoupies.

D'autres estimeront, sans doute, que l'éloge ne peut se concevoir qu'une fois accompli l'ouvrage du temps.

D'autres encore, regretteront notre tradition séculaire et me reprocheront l'oubli de certains de nos Anciens, dont la célébration reste à faire.

A ceux-là, je me dois de répondre.

Et je répondrais simplement par ce vers de LAMARTINE, tant il est vrai qu'*“un seul être vous manque et tout est dépeuplé”*.²

Vous m'autoriserez alors aujourd'hui à combler cette place laissée vide.

Cette place que j'aperçois là, au plus près.

Et vous me laisserez redécouvrir toutes les beautés, ayant entouré celle qui nous a trop tôt abandonné.

Car, sans vous interroger davantage vous l'avez deviné, c'est de Maître Françoise DUBY que j'ai choisi à présent de vous entretenir.

* * *

L'éloge...

L'on disait naguère à cette même place, que l'éloge c'est retracer l'histoire d'une vie ; c'est faire le portrait d'un personnage.

Mais l'éloge...

L'éloge ce peut-être tout aussi furtivement suivre un sillage.

2. LAMARTINE. L'isolement.

C'est alors plonger dans l'imaginaire.

Car, peut-être après tout le monde n'est-il pas tout à fait réel ?

Peut-être sommes-nous en train de rêver ?

Nous laissant ainsi porter, nous entendrions sans peine le pas décidé de Françoise, ce petit pas mécanique et cadencé.

Elle traverserait, à nouveau, cette salle encombrée des "*Pas Perdus*".

Elle ferait claquer, comme à l'accoutumée, les talons de ses chaussures vernies, comme pour mieux s'ouvrir, sans doute, le chemin du prétoire.

Nous croiserions, comme avant, ce regard toujours un peu distant, ce regard toujours un peu sévère et dont la gravité se trouvait accentuée par une myopie pleine de charme.

Ce regard figé et parfois glacial envers ceux inconnus qui osaient l'approcher dans cette sorte de familiarité qui n'était pas d'elle-même.

Oserai-je dire qu'elle entretenait cet écart comme d'autres entretiennent des forteresses ?

Et regardant passer ainsi cette grande silhouette fine, nous serions unanimes à reconnaître la rare élégance et la peu commune allure de celle qui savait, par ses compositions vestimentaires, offrir à nos yeux ébahis son secret des assortiments.

D'ailleurs, lequel d'entre vous serait surpris en cet instant de l'apercevoir gravir les marches du seuil, un feutre coiffant ses cheveux *noir Andalous*, nous dévoilant, provoquante, l'un de ses habits de lumière ?

Assurément envoûtés, nous la suivrions discrètement jusque dans cette salle d'audience, revêtue de sa robe fine et souple.

Energiquement elle se lèverait à la barre, l'œil soudain sérieux, le front plissé, habitée toute entière par les arguments à venir, avant de prendre cette parole qui lui serait donnée.

Avec sa distinction naturelle, elle userait de ce timbre un peu haut pour accentuer les failles de la partie adverse, mais sentirait ce rouge qui monte aux joues comme la trace flagrante de ses émotions contenues.

Enfin, peut-être l'accompagnerions-nous une dernière fois jusqu'à la *Septième Chambre du Tribunal*, cette halte quotidienne incontournable, pour la laisser repartir, solitaire et éternelle, vers son cabinet du 1, rue Montardy.

Alors...

Alors seulement, nous redécouvririons tous les mystères de ce personnage si délicat, pour mieux comprendre la pudeur et la sensibilité de celle que l'on croyait hautaine.

Un cœur tendre sous une écorce dure.

Telle était Françoise.

Cette écorce qu'il fallait savoir délicatement percer pour pouvoir s'émerveiller de ses charmes cachés.

Car, dans l'inimité, Françoise devenait un amphitryon incomparable, elle qui aimait à recevoir ses amis à des réceptions admirables pour que soient partagées les véritables saveurs de la vie.

Ces "*Grands Rouges*" dont elle s'efforçait à découvrir les arômes.

Ces généreuses eaux de vie dont elle connaissait si bien les vertus.

Ces cigarillos légèrement frippés auxquels elle parvenait à donner des lettres de noblesse.

Qui de ceux qui étaient de la fête, n'ont pas toujours en mémoire l'anniversaire de ses quarante ans ?

Ses quarante amis, symboles de cette "*amitié qui ne connaît pas de vertus*".³

Cette amitié qui ignore la charité.

Qui ignore le pardon.

Qui ignore la bonté.

3. J. CHARDONNE. "L'amour, c'est beaucoup plus que l'Amour, IV.

Ses quarante amis réunis dans la maison familiale du village d'ANAN où, selon la formule consacrée, l'on dansa joyeusement jusqu'à l'aube du lendemain.

L'humeur y était à la vraie vie.

Une merveilleuse vie dont elle suscitait toujours les prolongements comme pour mieux en tirer la substantifique moelle.

Ce besoin de vivre et de rire qu'elle satisfaisait encore au sein de *l'Union des Jeunes Avocats*.

Il est vrai souvent en coulisses, tandis que sa sœur Hélène occupait le devant de la scène, dissimulant ainsi sa réelle timidité.

Son goût prononcé pour le théâtre et l'opéra en avait d'ailleurs fait un auteur à succès.

Et je ne résisterai pas à mon tour à l'envie de vous rappeler sa prestation, à l'occasion de cette revue désormais légendaire de l'année 1985.

Écoutons-la une dernière fois, lorsque à la manière de Sacha GUITRY elle prononça l'exorde :

Ah ! *"si Palais m'était compté"...*

Mais, cette belle vie est parfois féroce envers ceux qui la dévorent.

Et si l'on peut dire que Françoise était à la fois la pudeur, l'allure, l'autorité, la joie et l'amitié, c'était plus encore un formidable courage.

Un vrai courage parce que fragile et digne.

Mais quel courage !

Quel courage ! lorsqu'il a fallu solitairement affronter les vents mauvais.

Quel courage ! lorsque ce fleuve du bonheur s'est brutalement tari.

Lorsque ces êtres chers, les uns après les autres, ont été meurtris, sans laisser à cette âme sensible le moindre des répit.

Quel courage ! enfin, lorsque la maladie lui a imposé ce dernier combat, combat par trop inégal.

Mais combat qu'elle a su mener avec cette sérénité que confère une foi sincère.

Cette foi en l'existence.

Cette foi en ses semblables.

Cette foi en un Dieu qu'elle aimait à rencontrer à l'occasion de retraites spirituelles.

Ce Dieu qu'elle disait retrouver en gravissant le Mont des Béatitudes ou en longeant les Rives du Jourdain, elle qui savait, mieux que quiconque, répondre aux invitations aux voyages.

* * *

Mais laissons-là ces heures sombres et graves.

L'immense pudeur de Françoise et sa joie de vivre m'en tiennent déjà rigueur.

Et délaissions, si vous le voulez bien, le personnage pour mieux parler de l'Avocat.

Mieux encore, une femme Avocat.

Véritablement Avocat.

Et disant cela, je m'adresse tout particulièrement à vous mes jeunes Confrères, tant il est vrai que nul exemple plus que le sien ne valait d'être médité.

Car, en vérité, qui plus que Maître Françoise DUBY ne préfigure davantage l'image de cet Avocat qui s'apprête à basculer dans le XXI^e siècle ?

Nous n'étions encore qu'aux prémices d'une réforme.

Mais la "réformite" sévissait depuis un moment déjà.

Les derniers grands Seigneurs de notre Barreau nous mettaient sagement en garde.

Écoutons le Bâtonnier Gabriel MARTY à l'occasion de la Rentrée Solennelle de la Conférence du Stage.

Nous sommes en 1968.

“Les mutations, disait-il, et tout particulièrement celles concernant la structure de notre profession, si elles doivent s’accomplir, ne pourront cependant se faire de façon valable que si la profession nouvelle conserve et cultive les traditions fondamentales qui constituent, formée au cours des siècles, l’âme même de la profession d’Avocat et son authentique noblesse. (...) Fournies par l’Histoire, affinées par l’expérience et la délicatesse, ces traditions forment un dépôt que tout Avocat, digne de ce nom, tient pour aussi naturel qu’essentiel. Celui qui ne les reçoit pas ainsi s’est trompé de route, et s’il n’était pas entendu que cette âme de nos barreaux et nos Ordres sera maintenue, tous les Avocats unanimes se dresseraient, je pense, pour la défendre.”⁴

Combien Françoise DUBY a dû se réjouir de cette mise en garde, elle qui le rappelait, l’année d’avant, à l’occasion de son discours de lauréat de la Conférence du Stage.

Écoutons-la, à son tour, alors qu’elle entreprenait merveilleusement l’éloge du Bâtonnier DEYRES.

“L’époque moderne manifeste l’orgueil excessif de ne point se soucier des orgueils du passé. Puisse cette occasion nous être donnée de rappeler notre attachement aux traditions, notre foi dans leur transmission et notre croyance en l’héritage des hommes.”⁵

Cette recommandation du jeune Avocat ne doit pas cependant nous surprendre.

Car il est vrai que fille aînée du Bâtonnier Maurice DUBY, Françoise DUBY a toujours vécu, sa jeunesse durant, dans cette familiarité du XVI^e siècle.

4. Discours d’Ouverture de la Séance Solennelle de la Conférence du Stage du Bâtonnier Gabriel MARTY. 1968.

5. Eloge du Bâtonnier DEYRES par Maître Françoise DUBY. 1967.

Elevée dans cet esprit d'une autre époque, dans cette sorte de "*commerce d'intimité intellectuelle permanente avec l'art, avec l'Histoire, les Idées, le choc des dogmatismes figés et des pensées nouvelles remettant tout en question.*"⁶

Faut-il alors s'étonner de l'avoir vu si tôt se dresser pour défendre cette âme de nos barreaux qu'elle pressentait en danger ?

Faut-il s'étonner davantage de retrouver en elle ces vertus essentielles qui ont fait de l'Avocat ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être ?

Et la plupart de ceux qui l'ont côtoyée à la barre ne me démentiront pas.

Françoise DUBY était avant toute chose un formidable combattant.

Une sorte de lutteur des prétoires, toujours prêt à pénétrer dans l'arène judiciaire.

Aimant à revêtir cette tunique noire, cette robe que certains ont su ici admirablement comparer à la cuirasse du taureau.

On l'imagine conquise par ses *Remarques sur la parole* du Bâtonnier CHARPENTIER :

"Celle-ci, disait-il, est action ou n'est rien. Tout discours est un combat."

Elle incarnait tout autant la loyauté et l'intégrité.

Et plus encore, peut-être, l'urbanité et la dignité.

Dignité dans le respect de la Justice et des Magistrats qui la rendent.

Dignité dans le respect de la partie adverse, même si elle pouvait parfois se révéler intransigeante.

Dignité encore et discrétion, dans la fuite des procédés publicitaires directs ou indirects.

Et je crois pouvoir dire, que parmi toutes ces vertus qui apparaissent indispensables, Françoise DUBY possédait davantage celles qui se doivent de l'emporter sur toutes les autres : l'indépendance inséparable du courage et la confraternité.

6. Eloge du Bâtonnier Maurice DUBY prononcé par Monsieur le Bâtonnier Albert VIALA le 27 décembre 1994. Recueil de l'Académie des Jeux Floraux 1994.

L'indépendance à l'égard du client et envers les Juges.

L'indépendance toujours envers le pouvoir, envers le public et envers la foule.

La Confraternité à l'égard des Confrères.

Cette Confraternité qui donne à la vie du palais tout son charme et ce haut degré de civilisation.

Serez-vous surpris, enfin, d'apprendre que Françoise DUBY plaide merveilleusement ?

Différemment d'ailleurs, selon qu'elle se trouvait devant les Juridictions Civiles ou devant les Juridictions Pénales.

Sans doute là le signe d'un vrai talent.

Passionnément, fougueusement et sans détours alors qu'elle s'adressait aux jurés des Cours d'Assises, elle qui fut assurément une des premières, sinon la première femme Avocat véritablement pénaliste de notre Barreau.

Clairement, nerveusement, synthétiquement et simplement mais sans jamais tomber dans la fadeur ou le négligé, lorsqu'elle éclairait de ses explications la première Chambre de notre Cour.

On conçoit d'ailleurs difficilement qu'elle ait pu un seul instant renoncer à l'usage de la parole, elle qui plus que tous les autres se souvenait des foudres paternelles.

Écoutons le Bâtonnier Maurice DUBY s'en prendre à ses Confrères.

Nous sommes en 1967, lors de la Rentrée Solennelle de la Conférence du Stage :

« Quand un Avocat s'approche du bureau d'une quelconque juridiction et murmure : « Ce n'est qu'un dossier à déposer » ; il trahit la profession, il contribue à tuer cette oralité des débats dont fort heureusement la plupart de nos Juges restent partisans. « Dépôt de dossier ! » horrible expression qui évoque à la fois une perte de souveraineté et un alignement d'ordures le long d'un mur. »

Et si, vingt-neuf ans après, nous méditons un instant ces propos ?

Peut-être alors, serions-nous enclins à défendre à notre tour cette âme de la profession qui lentement semble s'éteindre ?

Peut-être encore, retrouverions-nous cette route dont j'ai le sentiment que nous l'avons, volontairement ou non, précipitamment abandonnée ?

Et à nouveau dressés dans cet élan solidaire, il est acquis qu'en toutes circonstances nous forcerions à jamais le respect.

Car, pourquoi pensez-vous que Françoise DUBY ait-été à ce point respectée de ses Confrères et des Magistrats ?

Non pas en renonçant aux vertus traditionnelles de l'Avocat pour devenir l'apôtre d'une sorte de morale de technicien tout offerte à l'idée de rendement !

Non pas en acceptant la loi du nombre ou en succombant résignée à l'accélération du cours de la Justice !

Non !

Si Françoise DUBY a marqué de son empreinte l'Histoire de notre Barreau, c'est bien parce qu'elle a su parfaitement incarner ce que devait être l'Avocat de la profession nouvelle.

Cette liaison indispensable des traditions fondamentales avec les vicissitudes contemporaines.

Cet Avocat qui persiste à plaider en tous lieux et en toutes circonstances, donnant ainsi à l'oralité des débats sa véritable dimension.

Cet Avocat qui par son courage, sa morale, son indépendance et sa confraternité sait entretenir la noblesse d'une profession d'orateurs et d'humanistes.

Mais, cet Avocat qui accepte aussi de participer et d'œuvrer aux nécessités d'une autre époque.

En devenant membre du Conseil de l'Ordre et en s'occupant notamment de tâches administratives diverses, elle qui y fut élue dès l'année 1972.

En s'enthousiasmant pour la formation professionnelle que l'on sait indispensable, elle qui a travaillé inlassablement au renouveau de notre Centre de Formation après la réforme de 1982.

En admettant encore, cette morale de la compétence, cette morale du travail bien fait et du service bien rendu.

Nul doute alors que Françoise DUBY aurait été un grand Bâtonnier.

Nul doute que, chef de notre Ordre, elle aurait su parfaitement nous guider sur cette mer houleuse et encombrée.

Car, pour tout dire Monsieur le Premier Président.

Pour tout dire Monsieur le Procureur Général.

Pour tout dire Monsieur le Bâtonnier.

Pour tout dire Mesdames et Messieurs, mes Chers Confrères, Françoise avait su conserver le meilleur du legs du passé en continuant à mériter que l'on retrouve en elle telle qu'évoquée par Joseph CONRAD, *"cette réponse aux appels confus de la vie et de la mort qui sont le seul fondement d'une nature chevaleresque."*

* * *